

Permis n° 3929

**VILLE DE NEUFCHATEAU**  
**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M et Mme Caufriez - Callebaut Sébastien demeurant avenue Herbofin 12 à 6800 Libramont-Chevigny.

Le terrain concerné est situé La Blanche Pierre, 27 à 6840 Neufchâteau et cadastré division 3, section F n°764F.

Le projet est de type : construction d'une maison d'habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

– Ecart :

- option architecturale d'ensemble (rapport) : mode de groupement et implantation :

- implantation du volume principal à 2,00m de la limite plutôt qu'en mitoyenneté ou à 3,50 m, en fonction de l'accès principal via le "passage-pergola" ; lequel est

"intégré" au volume garage, qui, lui-même est implanté en mitoyenneté ;

- implantation et abords : zone de construction :

- sortie du volume garage, de la pergola d'accès et du petit volume d'entrée, de la zone capable reprise aux plans du lotissement, de manière à pouvoir "relier"

visuellement le volume principal au dispositif "garage + accès" ;

- implantation du "plateau de vie " (+ 1,40) au niveau 380.00 plutôt qu'au niveau 379.50 de manière à éviter des déblais trop importants en zone arrière.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place, 3 - 6840 Neufchâteau et le 08/01/2019 après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18.12.2018 au 14/01/2019 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place, NEU 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@neufchateau.be](mailto:commune@neufchateau.be)

Le Directeur Général,

J-Y DUTHOIT

L'Echevin de l'Urbanisme,

F. HUBERTY

Le Bourgmestre,

Pour le Bourgmestre,

L'Echevin délégué (art. L.132-4 CDLD)

D. FOURNY

C. GRANDJEAN